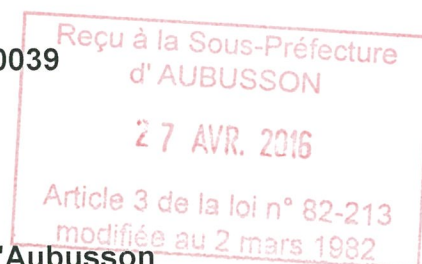


REPUBLIQUE FRANÇAISE

CC CREUSE GRAND SUD

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 20004401400039



POSTE COMPTABLE : Trésorerie d'Aubusson

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : ATELIER RELAIS

ANNEE 2016

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.11 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.15	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.18	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.21	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.23	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.24	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.26	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.27	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
p.28	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.29	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
p.30	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.31	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE 23008	CC CREUSE GRAND SUD ATELIER RELAIS	BP 2016
---------------------	---------------------------------------	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	13 135
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	2 221
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,53	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,96	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	111,09%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

REMARQUE Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

CC CREUSE GRAND SUD - 23 - ATELIER RELAIS	BP 2016
---	---------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2015 après le vote du compte administratif 2015.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	14 030,77	12 630,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 400,77
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	14 030,77	14 030,77

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	7 015,00	13 763,58
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 6 748,58	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	13 763,58	13 763,58
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	27 794,35	27 794,35

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 250,00	0,00	3 070,23	3 070,23	3 070,23
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
Total des dépenses de gestion courante		1 260,00	0,00	3 080,23	3 080,23	3 080,23
66	Charges financières	4 213,00	0,00	3 935,54	3 935,54	3 935,54
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 401,56		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 874,56	0,00	7 015,77	7 015,77	7 015,77
023	Virement à la section d'investissement (5)	6 750,00		7 015,00	7 015,00	7 015,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 750,00		7 015,00	7 015,00	7 015,00
TOTAL		13 624,56	0,00	14 030,77	14 030,77	14 030,77

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

14 030,77

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 250,00	0,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	11 380,00	0,00	11 380,00	11 380,00	11 380,00
Total des recettes de gestion courante		12 630,00	0,00	12 630,00	12 630,00	12 630,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 630,00	0,00	12 630,00	12 630,00	12 630,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		12 630,00	0,00	12 630,00	12 630,00	12 630,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

1 400,77

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

14 030,77

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

7 015,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 750,00	0,00	7 015,00	7 015,00	7 015,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		6 750,00	0,00	7 015,00	7 015,00	7 015,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 750,00	0,00	7 015,00	7 015,00	7 015,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 750,00	0,00	7 015,00	7 015,00	7 015,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

6 748,58

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

13 763,58

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	6 493,39	0,00	6 748,58	6 748,58	6 748,58
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		6 493,39	0,00	6 748,58	6 748,58	6 748,58
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 493,39	0,00	6 748,58	6 748,58	6 748,58
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	6 750,00		7 015,00	7 015,00	7 015,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 750,00		7 015,00	7 015,00	7 015,00
TOTAL		13 243,39	0,00	13 763,58	13 763,58	13 763,58

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

13 763,58

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

7 015,00

CC CREUSE GRAND SUD - 23 - ATELIER RELAIS	BP 2016
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

CC CREUSE GRAND SUD - 23 - ATELIER RELAIS	BP 2016
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 070,23		3 070,23
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
66	Charges financières	3 935,54	0,00	3 935,54
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		7 015,00	7 015,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	7 015,77	7 015,00	14 030,77

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 030,77
---	-----------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	7 015,00	0,00	7 015,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	7 015,00	0,00	7 015,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	6 748,58
---	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 763,58
--	-----------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	1 250,00		1 250,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	11 380,00	0,00	11 380,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		12 630,00	0,00	12 630,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 400,77
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 030,77
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		7 015,00	7 015,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	7 015,00	7 015,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	6 748,58
-----------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 763,58
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	1 250,00	3 070,23	3 070,23
615221	Entretien et réparations bâtiments publics		1 820,23	1 820,23
615228	Entretien et réparations autres bâtiments		0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 250,00	1 250,00	1 250,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	10,00	10,00
658	Charges diverses de la gestion courante	10,00	10,00	10,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 260,00	3 080,23	3 080,23
66	Charges financières (b)	4 213,00	3 935,54	3 935,54
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 390,00	4 119,30	4 119,30
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-177,00	-183,76	-183,76
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	1 401,56	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		6 874,56	7 015,77	7 015,77
023	Virement à la section d'investissement	6 750,00	7 015,00	7 015,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 750,00	7 015,00	7 015,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 750,00	7 015,00	7 015,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 624,56	14 030,77	14 030,77

+

RESTES A REALISER 2015 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

14 030,77

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	2 562,44
Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 746,20
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-183,76

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 250,00	1 250,00	1 250,00
7328	Autres reversements de fiscalité	1 250,00	1 250,00	1 250,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	11 380,00	11 380,00	11 380,00
752	Revenus des immeubles	11 370,00	11 370,00	11 370,00
758	Produits divers de gestion courante	10,00	10,00	10,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		12 630,00	12 630,00	12 630,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		12 630,00	12 630,00	12 630,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 630,00	12 630,00	12 630,00

+	
RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 400,77
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 030,77

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CC CREUSE GRAND SUD - 23 - ATELIER RELAIS	BP 2016
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 750,00	7 015,00	7 015,00
1641	Emprunts en euros	6 750,00	7 015,00	7 015,00
Total des dépenses financières		6 750,00	7 015,00	7 015,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		6 750,00	7 015,00	7 015,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 750,00	7 015,00	7 015,00

+

RESTES A REALISER 2015 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	6 748,58
--	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 763,58
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CC CREUSE GRAND SUD - 23 - ATELIER RELAIS	BP 2016
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 493,39	6 748,58	6 748,58
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 493,39	6 748,58	6 748,58
Total des recettes financières		6 493,39	6 748,58	6 748,58
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		6 493,39	6 748,58	6 748,58
021	Virement de la section de fonctionnement	6 750,00	7 015,00	7 015,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 750,00	7 015,00	7 015,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		6 750,00	7 015,00	7 015,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		13 243,39	13 763,58	13 763,58

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 763,58
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CC CREUSE GRAND SUD - 23 - ATELIER RELAIS	BP 2016
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c 0,00	^d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé :

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats :

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

CC CREUSE GRAND SUD - 23 - ATELIER RELAIS	BP	2016
---	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		

Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
	Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagement services urbains,	Action économique	

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	1,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 013,80	7 015,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	1,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 013,80	7 015,00
RAR N-1 et reports	0,00	6 748,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 748,58
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	6 749,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 013,80	13 763,58
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	6 748,58	7 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 763,58
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	6 748,58	7 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 763,58

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	-183,76	10 095,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 119,30	14 030,77
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	-183,76	10 095,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 119,30	14 030,77
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	12 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 630,00
RAR N-1 et reports	0,00	1 400,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,77
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	14 030,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 030,77

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

CC CREUSE GRAND SUD - 23 - ATELIER RELAIS		BP	2016
---	--	----	------

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

		IV	
		A1	

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0,00	6 749,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 013,80	13 763,58
Dépenses réelles		0,00	6 749,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 013,80	13 763,58
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	0,00	6 748,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 748,58
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	6 748,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 748,58
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 013,80	7 015,00
1641	Emprunts en euros	0,00	1,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 013,80	7 015,00

RECETTES

Total recettes d'investissement		6 748,58	7 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 763,58
Recettes réelles		6 748,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 748,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 748,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 748,58
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 748,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 748,58
Recettes d'ordre		0,00	7 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 015,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	7 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 015,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	7 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 015,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		-183,76	10 095,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 119,30	14 030,77
Dépenses réelles		-183,76	3 080,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 119,30	7 015,77
011	Charges à caractère général	0,00	3 070,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 070,23
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00	1 820,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 820,23
63512	Taxes foncières	0,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
658	Charges diverses de la gestion courante	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
66	Charges financières	-183,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 119,30	3 935,54
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 119,30	4 119,30
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-183,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-183,76

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		
	IV	
	A1	

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
<i>Dépenses d'ordre</i>		0,00	7 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 015,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	7 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 015,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	7 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 015,00
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0,00	14 030,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 030,77
Recettes réelles		0,00	14 030,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 030,77
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf	0,00	1 400,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,77
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	1 400,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,77
73	Impôts et taxes	0,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00
7328	Autres reversements de fiscalité	0,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	11 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 380,00
752	Revenus des immeubles	0,00	11 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 370,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l’assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

CC CREUSE GRAND SUD - 23 - ATELIER RELAIS		BP	2016
---	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	-183,76	10 095,23	9 911,47
Dépenses de l'exercice	-183,76	10 095,23	9 911,47
011 Charges à caractère général	0,00	3 070,23	3 070,23
023 Virement à la section d'investissement	0,00	7 015,00	7 015,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	10,00	10,00
66 Charges financières	-183,76	0,00	-183,76
RECETTES TOTALES (2)	0,00	14 030,77	14 030,77
Recettes de l'exercice	0,00	12 630,00	12 630,00
73 Impôts et taxes	0,00	1 250,00	1 250,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	11 380,00	11 380,00
Restes à réaliser - reports	0,00	1 400,77	1 400,77
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	1 400,77	1 400,77

Sous-fonction 02	
020 Administration générale de la collectivité	
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (2)	10 095,23
Dépenses de l'exercice	10 095,23
011 Charges à caractère général	3 070,23
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00
023 Virement à la section d'investissement	7 015,00
65 Autres charges de gestion courante	10,00
66 Charges financières	0,00
RECETTES TOTALES (2)	14 030,77
Recettes de l'exercice	12 630,00
73 Impôts et taxes	1 250,00
75 Autres produits de gestion courante	11 380,00
Restes à réaliser - reports	1 400,77

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

CC CREUSE GRAND SUD - 23 - ATELIER RELAIS		BP	2016
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT			
Sous-fonction 02			
020			
Administration générale de la collectivité			
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)			1 400,77

1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

11-B

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

B-1-1-B

19

CC CREUSE GRAND SUD - 23 - ATELIER RELAIS		BP	2016
IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			
DETAIL FONCTIONNEMENT			
FONCTION 9 Action économique			
CHAPITRES (1)	90	Total	
	Interventions économiques		
DEPENSES TOTALES (2)	4 119,30	4 119,30	
Dépenses de l'exercice	4 119,30	4 119,30	
66 Charges financières	4 119,30	4 119,30	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

B-1-1-B

20

CC CREUSE GRAND SUD - 23 - ATELIER RELAIS	BP	2016
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	0,00	6 749,78	6 749,78
Dépenses de l'exercice	0,00	1,20	1,20
Non individualisées en opérations	0,00	1,20	1,20
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	1,20	1,20
Restes à réaliser - reports	0,00	6 748,58	6 748,58
Non individualisées en opérations	0,00	6 748,58	6 748,58
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00	6 748,58	6 748,58
RECETTES TOTALES (2)	6 748,58	7 015,00	13 763,58
Recettes de l'exercice	6 748,58	7 015,00	13 763,58
Non affectées aux opérations	6 748,58	7 015,00	13 763,58
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	7 015,00	7 015,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	6 748,58	0,00	6 748,58

Sous-fonction 02	
020 Administration générale de la	
DEPENSES TOTALES (2)	6 749,78
Dépenses de l'exercice	1,20
Non individualisées en opérations	1,20
16 Emprunts et dettes assimilées	1,20
Restes à réaliser - reports	6 748,58
Non individualisées en opérations	6 748,58
001 Solde d'exécution de la section d'investis	6 748,58
RECETTES TOTALES (2)	7 015,00
Recettes de l'exercice	7 015,00
Non affectées aux opérations	7 015,00
021 Virement de la section de fonctionnement	7 015,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

CC CREUSE GRAND SUD - 23 - ATELIER RELAIS	BP	2016
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	90 Interventions économiques	Total
DEPENSES TOTALES (2)	7 013,80	7 013,80
Dépenses de l'exercice	7 013,80	7 013,80
Non individualisées en opérations	7 013,80	7 013,80
16 Emprunts et dettes assimilées	7 013,80	7 013,80

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

B-1-1-B

CC CREUSE GRAND SUD - 23 - ATELIER RELAIS			BP	2016
---	--	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

B-3-4-A21

23

CC CREUSE GRAND SUD - 23 - ATELIER RELAIS			BP	2016
IV - ANNEXES				
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE			IV	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)			A2.2	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat									
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux initial	Devise
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					153 000,00					
1641 Emprunts en euros (total)					153 000,00					
	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	03/06/2007		01/05/2008	153 000,00	F		3,93	3,93143	A
Total général					153 000,00					

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CC CREUSE GRAND SUD - 23 - ATELIER RELAIS	BP	2016
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2016											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		104 816,86					7 013,80	4 119,30	0,00	2 562,44
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		104 816,86					7 013,80	4 119,30	0,00	2 562,44
	N	0,00		104 816,86	11,33	F		3,93143	7 013,80	4 119,30	0,00	2 562,44
Total général		0,00		104 816,86					7 013,80	4 119,30	0,00	2 562,44

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCBT015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	IV
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat bonifiées	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

CC CREUSE GRAND SUD - 23 - ATELIER RELAIS	BP 2016
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		7 015,00	7 015,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		7 015,00	7 015,00
1641	Emprunts en euros	7 015,00	7 015,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 015,00	0,00	D001 6 748,58	13 763,58

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		7 015,00	7 015,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		7 015,00	7 015,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	7 015,00	7 015,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	7 015,00	0,00	0,00	6 748,58	13 763,58

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	13 763,58
Ressources propres disponibles	IV	13 763,58
Solde	V = IV - II (6)	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

CC CREUSE GRAND SUD - 23 - ATELIER RELAIS	BP 2016
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					2017	2018	2019	2020	Cumul restant	Total (2)
2006	Immobilier: ATELIER RELAIS ST ALPINIEN	11 362,32	DESREBOULLES SARL	20	11 362,32	11 362,32	11 362,32	99 420,30	0,00	133 507,26

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par le Président,
A Aubusson, le 14/04/2016
Le Président,


Michel MOINE

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Aubusson, le 14 avril 2016

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 48

Nombre de membres présents : 44

Nombre de suffrages exprimés : 48

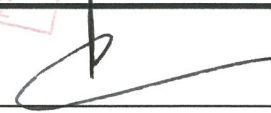
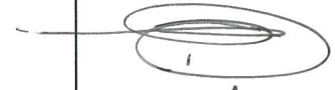
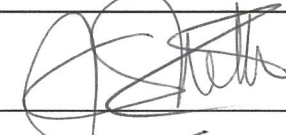
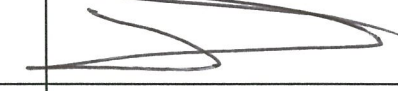
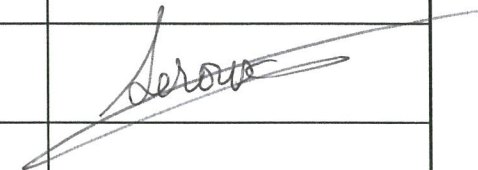
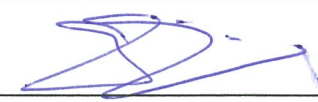
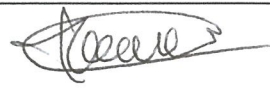
VOTES : Pour : 43

Contre : 5

Abstention : 5

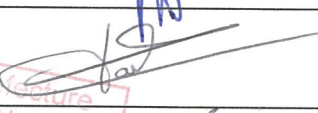
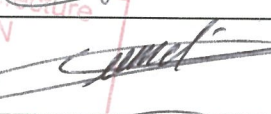
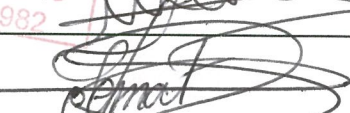
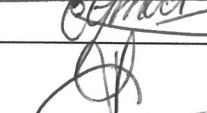
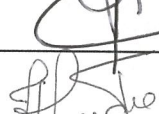
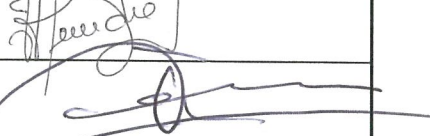
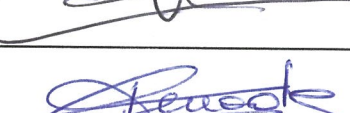
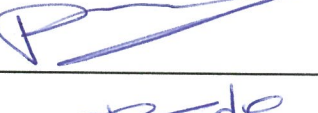
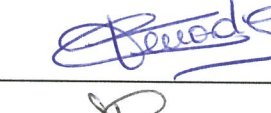
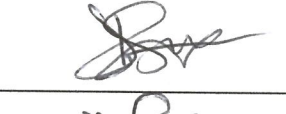
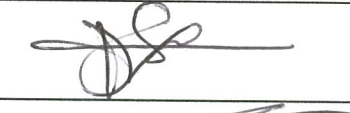
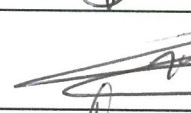
Date de convocation : 06/04/2016

Reçu à la Sous-Préfecture
d'AUBUSSON
27 AVR. 2016
Article 3 de la loi n° 82-213
modifiée au 2 mars 1992

Michel MOINE	
Guy BRUNET	
Mathieu CHARVILLAT	
Michèle COLLETTE	
Nicole DECHEZLEPRETRE	
Jean-Louis DELARBRE	
Michel DIAS	
Mireille LEJUS	
Brigitte LEROUX	
Gilles PALLIER	
Isabelle PISANI	
Bernard PRADELLE	
André RENAUX	

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

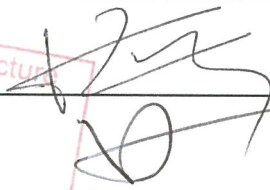
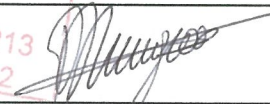
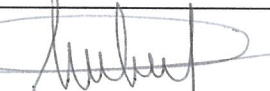
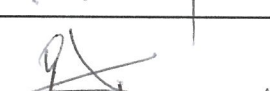
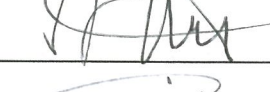
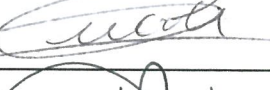
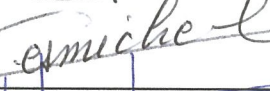
IV
D2

Martine SEBENNE	
Jean-Claude VACHON	
Robert CUISSET	
Serge DURAND	
Didier TERNAT	
Catherine MOULIN	
Jeanine PERRUCHET	
Philippe COLLIN	
Philippe GILLIER	
Renée NICOUX	
Martine PAUFIQUE-DUBOURG	
Corinne TERRADE	
Dominique SIMONEAU	
Annie WOILLET	
Isabelle GRAND	
Jacques GEORGET	
Jean-Paul BURJADE	

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ALIBUSSON
27 AVR. 2016
Article 3 de la loi n° 82-213
modifiée au 2 mars 1982

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

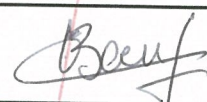
IV
D2

Jean-François RUINAUD	
Jean-Luc VERONNET	
Jean-Marie LE GUIADER	
Marie-Françoise VERNA	
Pierrette LEGROS	
Claude BIALOUX	
Christian ARNAUD	
Gérard CHABERT	
Georges LECOURT	
Jean-Luc LEGER	
Gérard AUMEUNIER	
Denis PRIOURET	
Alex SAINTRAPT	
Maurice MAGOUTIER - Wilfred Guich	
Valérie BERTIN	
Yvette DESMICHEL	
Thierry LETELLIER	

Reçu à la Sous-Préfecture
d'AUBUSSON
27 AVR. 2016
Article 3 de la loi n° 82-213
modifiée au 2 mars 1982

CC CREUSE GRAND SUD - 23 - ATELIER RELAIS	BP 2016
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Jacky BOEUF	Préfecture de la Sous-Préfecture d'AUBUSSON 27 AVR. 2016 Article 3 de la loi n° 82-213 modifiée au 2 mars 1982 
-------------	--

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le **14 AVR. 2016**

A Aubusson, le 14/04/2016